
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

Délibération N°2019/043
Date de convocation : 24 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :

| | | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Alexandre BASQUIN | Jean-Félix MACAREZ | Hubert DEJARDIN |
| Yannick HERBET | Virginie LE BERRIGAUD | Nathalie GAVE |
| Christian PAYEN | Pierre-Henri DUDANT | Laurent LOIGNON |
| Jean-Pierre THIEULEUX | Christian PECQUEUX | Thierry WALEMME (S) |
| Francis LEBLON | Dominique LAMOURET | Agnès BERANGER |
| Frédéric BRICOUT | Régine DHOLLANDE | Pierre LEVEQUE |
| Anne-Sophie MERY-DUEZ | Bernard POULAIN | Brigitte PRUVOT |
| Liliane RICHOMME | Francis STOCLET | Martine THUILLEZ |
| Alain GOETGHELUCK | Gilles PELLETIER | Bernard PLET |
| Jean-Claude GERARD | Jean-Marc GOSSART (S) | Bertrand LEFEBVRE |
| Jean-Louis CAUDRELIER | Karine ELOIR | Laurent COULON |
| Annie DORLOT | Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI |
| Serge SIMEON | Pascal FOULON | Janine TOURAINNE |
| Marc PLATEAU | Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART |
| Laurence RIBES | Michel GOUVART (S) | Didier BLEUSE |
| Daniel BLAIRON | Augustine NOIRMAIN | Daniel CATTIAUX |
| Véronique NICAISE | Maurice DEFAUX | Henri QUONIOU |
| Stéphane JUMEAUX | Pascal ROELS | Jean-Paul CAILLIEZ |
| Axelle DOERLER | Daniel FIEVET | Chantal WAYEMBERGE-MAILLY |

Membres excusés (4) :

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

Membres absents (5) :

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (11) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Admission en non-valeur 61917

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de l'intercommunalité. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

Propose :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 61 029,02 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressées par le comptable public au 11/10/2018.

| N° de liste | Montant | Nature |
|-----------------|------------------|------------------------|
| 3827550233/2019 | 61 029,02 | Liquidation judiciaire |

Article 2 : précise que les crédits sont inscrits au budget 2019 au chapitre 65, article 6541.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 15 juillet 2019 et de la publication le
15 juillet 2019
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.